

Approche proposée pour les conseils régionaux de services - Aperçu -

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) propose de modifier son approche de la gouvernance de la prestation de services en créant des conseils régionaux de services chargés de gérer la prestation de services et de programmes dans les domaines de la santé, des services sociaux, de l'éducation et du logement.

Les principaux objectifs de l'initiative de réforme du Conseil sont :

- l'amélioration de la prestation de services par la mise en œuvre d'une structure de conseils qui encourage une plus grande coopération, qui met l'accent sur une gestion de cas améliorée et qui offre des programmes qui reflètent les priorités régionales;
- l'amélioration de l'efficacité des conseils en simplifiant les structures de gouvernance, en cernant des responsabilités, des rôles et des pouvoirs clairs, en améliorant les systèmes financiers et administratifs ainsi que les autres systèmes pour améliorer la responsabilité et l'établissement de rapports.

Le présent aperçu décrit l'approche globale de la création des conseils régionaux de services. Un autre document, qui comprend plusieurs questions de consultation qui aideront à façonner l'approche proposée et le plan de mise en œuvre, le complète.

Parmi les éléments clés de l'approche proposée décrits dans le document d'information, on propose :

- que les conseils régionaux de services soient composés de 7 à 9 membres nommés. L'approche à favoriser pour l'attribution des sièges aux conseils (par exemple, la nomination d'un membre par collectivité ou la nomination de membres par des organismes autochtones régionaux) fera l'objet de consultations;
- un découpage géographique en six régions : Beaufort-Delta, Sahtu, Deh Cho, Slave Sud, Tlicho et Slave Nord. Le document d'information présente une liste des régions et des collectivités qu'elles comprennent. Des consultations sont nécessaires pour déterminer le bien-fondé de cette approche et pour savoir si les collectivités devraient être regroupées en fonction de leur proximité géographique.
- Le Document d'information sur l'approche proposée pour les conseils de services régionaux présente les domaines de responsabilité (les divisions) pour la prestation de services. Les domaines de responsabilité sont :

pour le ministère de la Santé et des Services sociaux : gérer les centres de santé, coordonner les services de réadaptation professionnelle, offrir les programmes pour certains aspects des services de protection de l'enfance, gérer la planification des urgences, gérer les programmes de lutte contre la violence familiale, gérer les services de soins continus à l'échelle régionale et communautaire, gérer le service de santé

publique, faire la promotion de la santé et gérer le counseling axé sur la communauté (traitements, évaluations, aiguillage et soins de postcure);

pour le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) : gérer le fonctionnement des écoles territoriales et des programmes d'aide aux écoles et aux élèves, fournir des programmes pour la petite enfance, coordonner le soutien aux programmes de langues officielles, administrer les programmes de perfectionnement professionnel, fournir des programmes d'emploi et du soutien pour l'administration de l'aide financière aux étudiants, administrer les programmes de sécurité du revenu, y compris l'aide au revenu, les subventions à la location de logements sociaux, les prestations supplémentaires de retraite aux personnes âgées et les subventions au chauffage domiciliaire pour les personnes âgées;

pour la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest (SHTNO) : administrer le Programme pour les acheteurs d'une première maison (HELP), le Programme d'aide pour l'accès à la propriété aux Territoires (PATH), le Programme solutions pour éduquer les gens (STEP) et d'autres programmes commandités par le gouvernement fédéral, administrer le Programme de contribution financière pour les réparations et l'amélioration (CARE) et travailler avec les clients afin d'administrer les programmes de logements sociaux.

- Le Document d'information sur l'approche proposée pour les conseils de services régionaux décrit une structure de gouvernance qui serait gérée par un directeur général et qui comprendrait cinq divisions. La division scolaire serait chargée du fonctionnement général des écoles et de la prestation des programmes de soutien scolaire nécessaires. La division des programmes de santé serait quant à elle chargée de la gestion du fonctionnement des centres de santé, de la coordination des services de réadaptation professionnelle et des programmes de soins continus, y compris la coordination des soins à domicile et l'exploitation d'établissements de soins de longue durée.

La division du mieux-être communautaire comprendrait la gestion et les services de soutien des programmes pour la petite enfance, les services de protection pour les enfants et les adultes, les services de prévention et de promotion de la santé, les services de santé mentale et de lutte contre les toxicomanies ainsi que la coordination des programmes pour les langues autochtones. En consolidant les programmes en lien avec le mieux-être au sein de cette division, on pourrait éventuellement y intégrer les programmes de mieux-être ayant trait au mode de vie sain et les programmes axés sur la terre.

La division du logement et du développement communautaire serait chargée des programmes de perfectionnement professionnel, de la prestation des programmes de sécurité du revenu, de l'administration des logements sociaux et de la collaboration avec les clients sur les programmes d'accès à la propriété. Structurer cette division de cette manière permettrait d'accroître l'intégration des programmes de la sécurité du revenu à des choix productifs, d'accroître la cohérence et l'intégration des programmes de soutien au logement avec les autres programmes de sécurité du revenu et d'intégrer les programmes relatifs au logement aux autres programmes de formation.

La division des finances et de l'administration serait chargée des finances générales et du service de la paie, de l'élaboration du budget et des appuis budgétaires, de l'établissement de rapports et de la responsabilité, des systèmes d'information et du soutien aux ressources humaines.

- La responsabilité des conseils régionaux de services tiendrait compte d'un certain nombre de dimensions. Une planification efficace comprendrait le développement d'un plan stratégique et de plans d'activités annuels en harmonie avec les processus du GTNO. Des lettres annuelles d'attentes seraient expédiées aux conseils régionaux de services pour leur expliquer la direction stratégique générale du GTNO.

Des ententes de contribution établies avec chaque conseil régional de services donneraient un aperçu des exigences relatives au niveau de service et pourraient comprendre des ententes de services associées à chaque secteur de responsabilité précis.

Les ententes de contribution préciseraient également les exigences relatives à l'établissement de rapports et à la surveillance. Les conseils devraient produire des états financiers et des rapports sur la prestation de services, la production et les résultats.

- Chaque ministre continuerait d'assumer la responsabilité des programmes et des services en lien avec son ministère. Le développement des programmes et des politiques, les règlements et les lois ainsi que le niveau d'affectation des ressources continueraient d'être travaillés, examinés et approuvés par l'Assemblée législative.
- Il est probable que les modifications à l'approche de la prestation de services prendront un certain moment avant d'être mises en œuvre. À moyen terme, on propose que les services communautaires s'articulent autour des trois divisions (santé, éducation et logement). Les programmes de santé seraient axés sur les centres de soins et les établissements de soins de longue durée et les écoles mettraient l'accent sur les activités de la maternelle à la 12^e année. On propose que les centres de services communautaires agissent à titre de point de liaison pour les autres programmes communautaires. On peut accroître l'intégration et la coopération en installant ces services au même endroit, dans la mesure du possible.
- On propose deux options pour continuer de recueillir les rétroactions de la communauté au sujet des programmes et des services. La première comprendrait l'établissement de comités scolaires communautaires et de comités consultatifs sur le logement qui appuieraient les activités des écoles et qui formuleraient des commentaires au Conseil régional de services. La seconde serait de combiner les deux fonctions et de fonder un comité de services communautaires.
- On propose qu'un sous-comité du Cabinet coordonne les relations avec les conseils régionaux de services, qu'il s'attaque aux obstacles empêchant l'intégration et la coopération. On propose que le ministre responsable des conseils régionaux de services préside le sous-comité du Cabinet ainsi que le Comité mixte de gestion des conseils régionaux de services, qui serait également doté de coprésidents. Le sous-ministre et les

directeurs généraux de l'administration des conseils régionaux de services formeraient des comités correspondants qui tiendraient des réunions plus fréquentes.

- Les activités de l'administration centrale changeraient pour tenir compte des changements apportés avec la création des conseils régionaux de services. L'accent serait mis sur la collaboration avec le comité ministériel ou le comité des sous-ministres pour cerner les politiques ou les obstacles qui empêchent l'amélioration de l'intégration de la prestation de services.

Certaines ressources ministérielles ciblées pour appuyer les conseils existants seraient consolidées en un secrétariat des conseils régionaux de services chargé d'appuyer le Comité directeur des sous-ministres sur les conseils régionaux de services et les comités des sous-ministres et du directeur général, de gérer les nominations aux conseils, de coordonner le financement de l'administration des conseils régionaux de services, en plus de s'occuper de la coordination générale des ententes de contribution et des exigences relatives à la responsabilité et à l'établissement de rapports des conseils régionaux de services.

- On propose que les conseils régionaux de services aillent de l'avant avec l'implantation du nouveau système financier du GTNO, que le soutien aux ressources humaines soit fourni par le ministère des Ressources humaines et que le Centre des services de technologie s'occupe du soutien informatique.

Il n'y aurait qu'une seule entente de contribution pour chacun des conseils régionaux de services. Elle comprendrait les fonds pour les éléments sous leur responsabilité provenant des ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de la Culture et de la Formation et de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest. L'administration générale, le quatrième élément de l'entente de contribution, serait coordonnée par le secrétariat des conseils régionaux de services.